

**REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU Jeudi 31 Janvier 2019**

**DELIBERATION N°2019-14**

**OBJET : Création de postes – Mise à jour du tableau des effectifs**

**Ont participé à la présente délibération :**

**COLLEGE DES COMMUNES AFFILIEES**

*Administrateurs titulaires présents*

M. IZARD, Mme HORN, MM. SAVELLI, CLEMENT, CARON-JOURDA, PORTET, KARSENTI, Mme AMIEL, MM. TENE, LAVAL

*Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants*

M. DESCLAUX représenté par M. CADAS

*Administrateurs titulaires représentés par pouvoir*

M. SOLERA représenté par M. IZARD

**COLLEGE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS AFFILIES**

*Administrateurs titulaires présents*

Mme COUTTENIER

*Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants*

M. CALAS représenté par M. FONTES

*Administrateurs titulaires représentés par pouvoir*

Néant

**COLLEGE DES ADHERENTS AU SOCLE DE MISSIONS ARTICLE 23-IV Loi n°84-53**

**Représentants des communes adhérentes**

*Administrateurs titulaires présents*

Mme SORIANO

*Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants*

Mme DESMETTRE représentée par Mme ABBAL

*Administrateurs titulaires représentés par pouvoir*

Néant

**Représentants des établissements publics adhérents**

*Administrateurs titulaires présents*

Mme SANMARTIN

*Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants*

Néant

*Administrateurs titulaires représentés par pouvoir*

Néant

**Représentants du Conseil Départemental de la Haute Garonne**

*Administrateurs titulaires présents*

Mme VOLTO

*Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants*

Néant

*Administrateurs titulaires représentés par pouvoir*

Mme FLOUREUSSES représentée par M. CLEMENT

## Contenu délibération

Le Président rappelle à l'Assemblée que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il indique qu'il appartient donc au Conseil d'Administration de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Le Président précise qu'afin de permettre les nominations des agents du centre de gestion, en 2019, soit lauréats de concours, soit au titre de l'avancement de grade au choix ou après obtention d'un examen professionnel, le Président propose la création de plusieurs postes et de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Le Président propose donc la création des postes à temps complet suivants :

- un poste d'infirmier en soins généraux hors classe ;
- un poste d'attaché principal ;
- deux postes d'adjoints administratifs principaux de 1<sup>ère</sup> classe ;
- un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe.

**Après discussion, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :**

- de créer les postes à temps complet précédemment indiqués ;
- de modifier en conséquence le tableau des effectifs comme annexé à la présente délibération ;
- d'inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif 2019.

Fait à Labège,

Le 31 Janvier 2019

Le Président,

Pierre IZARD

**TABLEAU DES EFFECTIFS**

<i>GRADES</i>	<b>Effectifs budgétaires</b>	<b>Effectifs pourvus</b>	<b>Dont à temps non complet</b>	<b>Dont contractuels</b>
<b>TITULAIRES</b>				
<b>CATEGORIE A</b>				
Directeur général des services	1	1	0	0
Directeur	2	1	0	0
Attaché hors classe	1	1	0	0
Attaché principal	5	4	0	0
Attaché	15	11	0	1
Ingénieur principal	4	4	0	0
Ingénieur	3	2	0	0
Attaché principal de conservation du patrimoine	1	1	0	0
Attaché de conservation du patrimoine	1	0	0	0
Médecins territoriaux hors classe	6	2	0	0
Médecins territoriaux 1ère classe	10	7	0	1
Médecins territoriaux 2ème classe	6	1	0	1
Infirmier en soins généraux hors classe	2	1	0	0
Infirmier en soins généraux de classe supérieure	2	1	0	0
Infirmier en soins généraux de classe normale	2	1	0	0
Psychologue	1	0	0	0
<b>CATEGORIE B</b>				
Assistant de cons <sup>o</sup> du patrimoine ppal de 1ère classe	1	1	0	0
Rédacteur principal de 1ère classe	6	4	0	0
Rédacteur principal de 2ème classe	8	6	0	0
Rédacteur	8	3	0	0
Technicien principal de 1ère classe	4	1	0	0
Technicien principal de 2ème classe	5	3	0	0
Technicien	5	2	0	1
<b>CATEGORIE C</b>				
Adjoint administratif principal 1ère classe	24	22	0	0
Adjoint administratif principal 2ème classe	34	15	0	0
Adjoint administratif	15	11	0	0
Adjoint technique principal de 1ère classe	0	0	0	0
Adjoint technique principal de 2ème classe	2	1	0	0
Adjoint technique	5	5	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>179</b>	<b>112</b>	<b>0</b>	<b>4</b>